



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CONSEIL MUNICIPAL du lundi 27 avril 2026 – session ordinaire -	
Heure de la séance : 20h00	Date de la convocation : 16/04/2026
Lieu : Salle du conseil municipal	
Présents : MMES AUGER, MEILLON, CARBO, CALMETTES, FAU, LOUIS, PELLON, DUVERGNE, DUZER. MM. RICHARD, VANNIER, LAFFONT, GREGOIRE, DUGUÉ, PELOUS, MONTALIEU, BROUARD, CORBIERE.	
Absent Excusé : Néant	
Procuration : M. HASSINE à M. GREGOIRE	
Secrétaire de séance : M. Yohan GREGOIRE Secrétaire de séance auxiliaire : Mme Marlène SENDRON	
Approbation du Conseil Municipal du 08 avril 2026.	

ORDRE du JOUR

- 1- Vote du Budget Primitif 2026 de la commune.
- 2- Vote des taux d'imposition 2026.
- 3- Vote du Budget Primitif 2026 de l'assainissement.
- 4- Prise en charge des salaires par le budget assainissement.
- 5- Tarif assainissement 2026.
- 6- DETR – Demande de subvention – Réalisation d'un colombarium et de quatre cavurnes.
- 7- Convention de partenariat avec le PÉTR du Pays Tolosan dans le cadre du Conseil Energie (CE).
- 8- Renouvellement de la commission communale des Impôts Directs (CCID).

1- Vote du Budget Primitif 2026 de la commune.

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2026 en équilibre pour un montant de :

Section de fonctionnement :

- ✓ Dépense : 1 938 163.50 €
- ✓ Recette : 1 938 163.50 €

Section d'investissement :

- ✓ Dépense : 835 529.63 €
- ✓ Recette : 835 529.63 €

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2026 de la commune présenté ci-dessus.

Voté à l'unanimité

2- Vote des taux d'imposition 2026.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

En conséquence, Monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante :

De ne pas augmenter les taux en 2026.

TAXES	Taux 2025	Taux 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39.75	39.75
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	103.66	103.66
Taxe d'habitation (TH)	15.72	15.72

- **Taxe foncière bâtie : 39.75**
- **Taxe foncière non bâtie : 103.66**
- **Taxe d'habitation (TH) : 15.72**

Le Conseil Municipal décide de voter pour 2026 les taux présentés ci-dessus.

Voté à l'unanimité

3- Vote du Budget Primitif 2026 de l'assainissement.

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2026 de l'assainissement en équilibre pour un montant de :

Section d'exploitation :

- ✓ Dépense : 413 520.38 €
- ✓ Recette : 413 520.38 €

Section d'investissement :

- ✓ Dépense : 445 222.45 €
- ✓ Recette : 445 222.45 €

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2026 de l'assainissement présenté ci-dessus.

Voté à l'unanimité

4- Prise en charge d'une partie des salaires par le budget assainissement pour 2026.

Monsieur le Maire propose à son assemblée la prise en charge par le budget de l'assainissement des frais de personnel liés au fonctionnement de ce service.

Il propose que pour l'année 2026 le budget de l'assainissement prenne en charge 18% du

salaires du poste comptable et gestion financière et 10% des salaires de M. Patrick BALDO et de M. Dominique BASTIÉ agents du service technique.

En effet ces agents consacrent respectivement 18% et 10% de leur temps de travail à assurer le fonctionnement de ce service.

Monsieur le Maire précise que les sommes nécessaires à cette prise en charge ont été inscrites à la section d'exploitation du budget assainissement 2026.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions ci-dessus.

Voté à l'unanimité

5- Tarif assainissement 2026.

Monsieur le Maire propose à son assemblée de maintenir la tarification assainissement pour les administrés raccordés au réseau collectif, il rappelle que par délibération n°031/2020, n°005/2021, n°027/2022, n°029/2023, n°025/2024 et n°014/2025 la tarification n'a pas augmenté.

Il propose à l'assemblée de maintenir ces tarifs comme suit :

- Surtaxe assainissement par communale : 0.45 €/m³
- Redevance abonnement (prime fixe) : 31.00 €/an

Le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Voté à l'unanimité

6- Réalisation d'un colombarium et de quatre cavurnes à l'identique des existants.

Demande de subvention auprès de l'Etat DETR 2026.

Monsieur le Maire expose à son assemblée qu'il est nécessaire de réaliser un colombarium de 12 cases ainsi de la réalisation de quatre cavurnes à l'identique de l'existant.

Il présente donc un devis pour la réalisation du colombarium de 12 cases pour un montant de 8 333.33 € HT soit 10 000.00 € TTC de l'Entreprise Didier GAMBAROTTO et un devis pour la réalisation de quatre cavurnes à l'identique de l'existant pour un montant HT de 2 800.00 € soit 3 360.00 € TTC de l'Entreprise Didier GAMBAROTTO.

Monsieur le maire propose de retenir ces deux devis pour un montant cumulé HT de 11 133.33 € soit 13 360.00 € TTC.

Il indique qu'une demande de subvention a été déposée auprès de l'ETAT programme DETR 2026 et que la délibération n° 034/2025 en date du 17 décembre 2025 doit être complétée avec le plan de financement qui avait été établi et signé en date du 18/12/2025

Il précise donc les modalités de financement telles que présentées selon le plan de financement DETR ci-joint en annexe.

Le Conseil Municipal retient l'Entreprise BATI 88 pour la réalisation du colombarium de 12 cases pour un montant de 8 333.33 € HT soit 10 000.00 € TTC de l'Entreprise Didier GAMBAROTTO et un devis pour la réalisation de quatre cavurnes à l'identique de l'existant pour un montant HT de 2 800.00 € soit 3 360.00 € TTC de l'Entreprise Didier GAMBAROTTO et accepte le plan de financement DETR annexé.

Voté à l'unanimité

7- Convention de partenariat avec le PETER du Pays Tolosan dans le cadre du Conseil en Energie (CE).

Monsieur le Maire expose à son assemblée :

Dans le contexte actuel du réchauffement climatique et de l'augmentation des coûts énergétiques, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETER) du Pays Tolosan a souhaité s'engager auprès des collectivités afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO²).

A ce titre, par délibération en date du 26 mars 2019, le PETER du pays Tolosan a mis en place un service « Conseil Energie » (CE) au profit des communes de son territoire.

Le Conseil en Energie constitue un outil de coopération destiné à apporter des solutions adaptées à chaque commune afin de répondre aux enjeux énergétiques auxquels chacune doit faire face. L'objectif de ce service est donc de proposer un conseil personnalisé aux collectivités locales, leur permettant de faire des choix pertinents en matière d'énergie sur leur patrimoine bâti.

Le Conseil en Energie est un service proposé en amont et en parallèle des bureaux d'études. Il accompagne la commune dans toutes ses démarches touchant à la gestion des consommations d'énergie. Il se décline en deux axes principaux :

- Aide à la gestion des consommations et aux achats d'énergie.
- Aide à la mise en œuvre de solutions techniques.

La commune de GARIDECH souhaite confier au PETER Pays Tolosan la mise en place du CE et Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Il propose de désigner Madame Maryse AUGER 1^{ère} Adjointe notamment pour le suivi et l'exécution de la présente convention en tant que référent de ce dossier.

La durée de la présente convention est fixée à 3 périodes de 12 mois et prendra effet à la date de signature de la convention.

Le Conseil Municipal accepte le soutien du PETER du Pays Tolosan dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion pour une durée de trois ans ci-annexés et de désigner Madame Maryse AUGER 1^{ère} Adjointe au Maire notamment pour le suivi et l'exécution de la présente convention.

Vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 1 (M. CORBIERE)

8- Renouvellement de la commission communale des Impôts Directs (CCID) suite aux élections municipales 2026.

Monsieur le Maire expose à son assemblée :

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

Du Maire ou d'un adjoint délégué, Président de la commission,

De 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale :

Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs tarifs

ou coefficients de localisation).

Considérant qu'il convient de soumettre au Directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter au minimum vingt-quatre noms.

Le conseil Municipal dresse la liste de présentation figurant en annexe.

Le conseil municipal approuve la liste dressée en annexe comportant au minimum vingt-quatre noms.

Vote : Pour : 18 Contre : 1 (M. CORBIERE) Abstention : 0

LISTE DE PROPOSITION DE NOMS POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

COMMISSAIRES TITULAIRES :

Mme Sylvie FOURES	32, Route de Castelnaud 31380 GARIDECH
M. Jean-Claude COMBACAL	24, Rue Lino Ventura 31380 GARIDECH
M. Philippe CALMETTES	26, RD 888 31380 GARIDECH
M. Pascal FERNANDEZ	9, Rue de la Plaine 31380 GARIDECH
M. Olivier GRIMAL	6, Chemin St Anne 31380 GARIDECH
M. Arnaud THIBAUT	2, Impasse Arnaud de Jori 31380 GARIDECH
M. Christophe BONAZZI	17, Impasse Gérard Philippe 31380 GARIDECH
M. Laurent MEIER	7, Impasse Gérard Philippe 31380 GARIDECH
M. Florian PELAPRAT	7, Place Saint Jean 31380 GARIDECH
Mme Marie-José RICHARD	27, RD 888 31380 GARIDECH
M. Laurent FEDOU	1, Le Clos de Lutché 31380 GARIDECH
Mme Annick SCHAEFFER	3 Bis, Chemin de Plano de Bru 31380 GARIDECH

COMMISSAIRES SUPPLEANTS :

M. Laurent BIGA	19, Chemin de Prexempyre 31380 GARIDECH
M. Patrick MARCHAND	2, Rue Lino Ventura 31380 GARIDECH
M. Christian GALINIER	60, Route de Castelnaud 31380 GARIDECH
M. François-Xavier LUQUE	22, Rue de la Plaine 31380 GARIDECH
M. Jean-Marc PRIZZON	8, Rue Jacques Brel 31380 GARIDECH
M. Abdessalam EL HAHAOUI	4, Le Clos de Lutché 31380 GARIDECH
Mme Lucie PELAPRAT	7, Place Saint Jean 31380 GARIDECH
M. Martial GEOFFROY	9, Rue des Vallons 31380 GARIDECH
M. Robert LAFFONT	65, Route de Bazus 31380 GARIDECH
M. Frédéric MILLET	1, Impasse de la Plaine 31380 GARIDECH
M. Jérôme GUITARD	29, Place de l'Occitanie 31380 GARIDECH
M. David FAU	12, Impasse de la Plaine 31380 GARIDECH

Fin de la séance : 21h30



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

- 1-Vote du Budget Primitif 2026 de la commune.
- 2-Vote des taux d'imposition 2026.
- 3-Vote du Budget Primitif 2026 de l'assainissement.
- 4-Prise en charge des salaires par le budget assainissement.
- 5-Tarif assainissement 2026.
- 6-DETR 2026 – Demande de subvention – Réalisation d'un colombarium et de quatre cavurnes.
- 7-Convention de partenariat avec le PETR Du Pays Tolosan dans le cadre du Conseil Energie (CE).
- 8-Renouvellement de la commission communale des Impôts Directs (CCID).

Signataires :

AUGER Maryse	
BROUARD Arnaud	
CALMETTES Séverine	
CARBO Danièle	
CORBIERE Sylvain	
DUGUÉ François	
DUVERGNE Camille	
DUZER Christelle	
FAU Marie	
GREGOIRE Yohan	
HASSINE Holmy	
LAFFONT Patrick	
LOUIS Laurence	
MEILLON Claudine	
MONTALIEU Dominique	
PELLON Marion	
PELOUS Fabien	
RICHARD Vincent	
VANNIER Frédéric	